



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau environnement

Cellule gestion de la ressource en eau

Références : MM/MAB

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BELLEVAUX

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-0367 du 2 février 2021 est prescrite sur le territoire de la commune de BELLEVAUX une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de la Société d'Équipements Sportifs et d'Aménagements Touristiques (SESAT-SAEM), relative à l'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de la retenue collinaire de Hirmentaz.

Un dossier sera déposé à la mairie de BELLEVAUX (*siège de l'enquête*), pendant 32 jours, du **lundi 1er mars 2021 à 9h** **jeudi 1er avril 2021 à 12h inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Le dossier de demande d'autorisation sera également consultable sur le site Internet des services de l'État www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Claire RATOUIS est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de BELLEVAUX (*siège de l'enquête*). Le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siègera en personne en mairie de :

Commune	Dates permanences	Heures permanences
BELLEVAUX	lundi 1er mars 2021 samedi 20 mars 2021 jeudi 1 ^{er} avril 2021	9h – 12h 9h – 12h 9h – 12h

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à monsieur le préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie concernée et publiée sur le site internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement



Damien ASSADET